

## Vers une annulation du contrat de vente des BPC de type « Mistral » à la Russie ?

# 36 /// 7 juillet 2015

*A l'attention du lecteur* • Ce bulletin de veille a pour objet d'éclairer un événement marquant de l'actualité récente, d'en qualifier l'importance et d'en apprécier les conséquences éventuelles, à partir des analyses et des arguments d'experts internationaux. Les sources mentionnées ne sont en aucun cas exhaustives.  
Directeur de publication : Véronique Schultz.

C'est au cours du mois de mai que sont arrivées à échéance l'ensemble des possibilités contractuelles permettant de repousser la livraison du bâtiment de projection et de commandement *Vladivostok*<sup>1</sup>. Afin de trouver au plus vite un accord à l'amiable avec Moscou, Paris a dépêché sur place le directeur du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). En cas d'échec de la conciliation, les Russes seront bientôt en droit de porter l'affaire devant les tribunaux internationaux, exposant l'Etat français à de lourds dommages et intérêts. Retour sur un contrat de vente d'armement aux multiples péripéties.

### 1. UN CONTRAT DIFFICILE A CONCLURE

**Des négociations complexes.** En juillet 2009, le ministre de la Défense Anatoli Serdioukov adresse une lettre officielle à son homologue Hervé Morin, signifiant le souhait de la Russie d'acquérir des bâtiments de projection et de commandement (BPC) de classe « Mistral »<sup>2</sup>. Dès septembre, le Premier ministre François Fillon autorise la société DCNS à entamer les négociations avec le ministère de la Défense russe<sup>3</sup>. En mars 2010, l'accord est officialisé lors de la rencontre à Paris entre les présidents Sarkozy et Medvedev. Pourtant, le mois suivant Moscou décide de stopper les négociations exclusives avec Paris<sup>4</sup> et lance un appel d'offre international pour un navire de type LHD/LPD<sup>5</sup>. Sur intervention du Premier ministre Vladimir

Poutine, les négociateurs et les exigences russes ont changé<sup>6</sup>. C'est dorénavant Igor Setchine, Vice-Premier ministre chargé de l'industrie, et Sergueï Tchemezov, directeur de Rostekhnologii<sup>7</sup>, qui s'occupent du dossier « Mistral ». Les demandes en matière de transfert de technologies se durcissent et le contrat patine. Roman Trotsenko, directeur du consortium des constructions navales OSK, accentue la pression sur Paris en estimant que la Russie est en mesure de réaliser elle-même un nouveau modèle de LHD<sup>8</sup>. Il faut l'intervention du duo élyséen formé par le général Benoît Puga et le conseiller diplomatique Jean-David Levitte pour que la situation se débloque<sup>9</sup>. L'achat est finalement confirmé le 24 décembre 2010<sup>10</sup>, mais les négociations commerciales se poursuivent. Ce n'est que le 17 juin 2011, lors du forum économique de Saint-Pétersbourg, que le contrat définitif est signé entre DCNS et Rosoboronexport<sup>11</sup>.

**Les détails du contrat.** L'accord conclu entre la France et la Russie porte sur deux BPC devant être construits en partenariat entre les chantiers navals STX de Saint-Nazaire et Baltiysky Zavod de Saint-Pétersbourg. La maîtrise d'ouvrage est assurée par DCNS, pour la partie française et OSK, pour la partie russe<sup>12</sup>. Le premier navire doit être livré fin octobre 2014 et le second un an après. Deux autres navires sont prévus en option et doivent être réalisés sous licence en Russie, l'option ne pouvant être activée qu'après

---

désigner un navire d'assaut amphibie polyvalent capable de mettre en œuvre des aéronaves. Parmi les navires en concurrence avec le BPC type « Mistral » pour le marché russe figurent notamment le LHD type « Juan Carlos » espagnol, le LPD type « Dokdo » coréen et le LPD type « Johan de Witt » néerlandais, auxquels on peut ajouter le projet de MHD 200 proposé par l'allemand TKMS.

<sup>6</sup> La leçon d'échecs du tsar Poutine à Sarkozy. *La lettre A*, n° 1460, 18 juin 2010, p. 3.

<sup>7</sup> Groupe de sociétés publiques chargée de soutenir l'innovation industrielle en Russie.

<sup>8</sup> Moscou fait monter la pression sur DCNS. *Intelligence Online*, n° 622, 21 juillet 2010, p. 6.

<sup>9</sup> Le Mistral bientôt russifié. *TTU*, n° 776, 3 novembre 2010, p. 1.

<sup>10</sup> Comment s'est conclu le contrat Mistral, *op. cit.*

<sup>11</sup> La France au 15<sup>e</sup> Forum économique de Saint-Pétersbourg. *Ambassade de France à Moscou*, 27 septembre 2011. Consulté le 08/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/26Nf>

<sup>12</sup> Le « Vladivostok » à flot. *TTU*, n° 906, 16 octobre 2013, p. 5.

<sup>1</sup> BPC russes : la France au pied du mur. *Mer et Marine*, 18 mai 2015. Consulté le 20/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/281k>

<sup>2</sup> Le Mistral qui souffle jusqu'à Moscou. *Intelligence Online*, n° 601, 16 septembre 2009, p. 5.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Comment s'est conclu le contrat Mistral. *Intelligence Online*, n° 632, 5 janvier 2011, p. 5.

<sup>5</sup> LHD pour *Landing Helicopter Dock* et LPD pour *Landing Platform/Dock*, sont les dénominations utilisées par l'*US Navy* pour

les essais à la mer des deux premiers. Assuré par la Coface<sup>13</sup> au profit de DCNS<sup>14</sup>, le contrat est estimé à 1,15 milliard d'euros<sup>15</sup>. Il comprend le coût unitaire d'un BPC (423 millions d'euros<sup>16</sup>), les frais logistiques (131 millions d'euros<sup>17</sup>), la documentation technique (90 millions d'euros<sup>18</sup>), la formation des équipages, ainsi que les adaptations demandées par la marine russe. Les modifications portent principalement sur la mise aux normes russes (système électrique, signalétique et interface homme-machine), l'adaptation aux conditions climatiques froides (renforcement de la coque, isolation thermique, système de dégivrage) et l'accueil des hélicoptères à doubles rotors Kamov (hangar rehaussé et pont d'envol renforcé)<sup>19</sup>. Si l'aviation embarquée est fournie par l'hélicoptériste russe<sup>20</sup>, la batellerie est française. Elle comprend, en plus des quatre chalands de transport de matériel de nouvelle génération (CTM NG)<sup>21</sup>, deux engins de débarquement amphibie rapides (EDAR) au concept innovant (coût unitaire de 15 millions d'euros<sup>22</sup>). Les adaptations des infrastructures portuaires, pour lesquelles Paris a été un temps sollicité<sup>23</sup>, sont finalement réalisées par une société russe. Enfin, les navires sont livrés sans aucun armement, mais avec les radars de veille multi-rôle (MRR-3 NG) et de manœuvre d'hélicoptères (Raccal-Decca)<sup>24</sup>, le système de surveillance et de poursuite infrarouge (Vampir NG)<sup>25</sup>, ainsi que les systèmes d'exploitation navale des informations tactiques (SENIT-9) et d'information et commandement (SIC-21)<sup>26</sup>.

**Vers l'annulation ?** Le versement de la première tranche de paiement en septembre 2011 permet de valider juridiquement la commande<sup>27</sup>. Deux ans après le début des négociations, le contrat semble enfin sur une bonne voie. Pourtant, dès l'année suivante, la situation se dégrade. Le 6 novembre, le ministre de la Défense Serdioukov et le chef d'état-major des armées Makarov, tous deux à l'origine du rapprochement avec la France,

sont contraints de démissionner<sup>28</sup>. Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie depuis le 7 mai 2012, nomme Sergueï Choïgou ministre de la Défense. La nouvelle équipe ministérielle décide de réexaminer les acquisitions à l'étranger, souvent entachées de malversations<sup>29</sup>. En début d'année 2013, la presse russe et certains responsables politiques dont le nouveau Vice-Premier ministre Dmitri Rogozine s'en prennent publiquement aux navires français, les jugeant peu utiles à la Marine russe. C'est dans ce contexte tendu, aggravé par des positions diplomatiques divergentes sur la crise syrienne, qu'est mise à l'eau la coque du premier BPC le 15 octobre 2013<sup>30</sup>. Le rattachement de la Crimée à la Russie en mars 2014 porte le coup de grâce aux relations franco-russes. Le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius, est le premier à révéler que la France envisage la suspension de la livraison des BPC comme mesure de rétorsion<sup>31</sup>. Alors que le *Vladivostok* poursuit ses essais à la mer et que la construction du *Sébastopol* progresse<sup>32</sup>, l'Union européenne (UE) met en place un embargo sur la Russie, accentuant ainsi la pression sur le gouvernement français<sup>33</sup>. La suspension de la livraison est finalement confirmée par le chef de l'Etat le 25 novembre 2014<sup>34</sup>, sans toutefois que Moscou ne cesse de payer ses échéances<sup>35</sup>. Le sort des BPC est dorénavant lié à l'arrêt des hostilités en Ukraine, alors qu'aucune sortie de crise n'est envisageable à court terme. Pour le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, il est même possible que les navires ne soient « finalement jamais livrés »<sup>36</sup>. Le 16 mars 2015, le *Sébastopol* réalise sa première sortie en mer sans aucun marin russe<sup>37</sup>, renforçant l'hypothèse d'un gel définitif du contrat de vente. Fin avril, Paris confie à Louis Gautier, directeur du SGDSN, la délicate mission de négocier les éventuelles compensations en cas de rupture de contrat avec Moscou<sup>38</sup>.

<sup>13</sup> La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) est une entreprise privée, filiale à 100% de Natixis (groupe BPCE). En parallèle de ses activités gérées à titre privé, elle gère pour le compte de l'Etat des garanties publiques.

<sup>14</sup> La Coface assure en Russie. *La Lettre A*, n° 1486, 4 février 2011, p. 2.

<sup>15</sup> Ça tangue toujours pour les Mistral. *Intelligence Online*, n° 637, 16 mars 2011, p. 6.

<sup>16</sup> Mistral : unité élyséenne. *La Lettre A*, n° 1446, 5 mars 2010, p. 2.

<sup>17</sup> Ça tangue toujours pour les Mistral, *op. cit.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> Les spécificités des BPC russes. *TTU*, n° 823, 23 novembre 2011, p. 6. Le « Vladivostok » à flot. *TTU*, n° 906, 16 octobre 2013, p. 5.

<sup>20</sup> Réception du 1<sup>er</sup> hélicoptère Ka-52M sur une série de 32 prévus. *Lettre d'Actualité Navale*, n° 41, 13 octobre 2014, p. 56.

<sup>21</sup> BPC Russes : La batellerie comprend aussi des EDAR... *Mer et Marine*, 27 septembre 2011. Consulté le 10/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27kL>.

<sup>22</sup> Des super-catamarans pour les BPC ? *Intelligence Online*, n° 620, 23 juin 2010, p. 5.

<sup>23</sup> Après les Mistral, une base navale ? *Intelligence Online*, n° 672, 19 septembre 2012, p. 5.

<sup>24</sup> Comment s'est conclu le contrat Mistral, *op. cit.*

<sup>25</sup> Sagem à Euronaval : des contrats et une nouveauté. *TTU*, n° 863, 24 octobre 2012, p. 3.

<sup>26</sup> Point sur le programme LHD Vladivostok (BPC Mistral). *Lettre d'Actualité Navale*, n° 17-18-19, 12 mai 2014, p. 54.

<sup>27</sup> L'argent de Moscou. *La Lettre A*, n° 1512, 9 septembre 2011, p. 2.

<sup>28</sup> Nouveaux visages au MINDEF russe. *TTU*, n° 866, 14 novembre 2012, p. 2.

<sup>29</sup> Russie : réexamen du contrat signé avec Iveco. *TTU*, n° 876, 30 janvier 2013, p. 1.

<sup>30</sup> Paris et Moscou entre deux eaux. *La Lettre A*, n° 1606, 19 septembre 2013, p. 3.

<sup>31</sup> LAGNEAU, Laurent. M. Fabius évoque l'annulation de la livraison des 2 BPC « Mistral » à la Russie. *Opex 360*, 18 mars 2014. Consulté le 10/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27E7>

<sup>32</sup> Les BPC Mistral « pourraient ne jamais être livrés », l'équipage rentre en Russie. *La Lettre d'Actualité Navale*, n° 50, 15 décembre 2014, p. 32.

<sup>33</sup> Les décisions 2014/512/PESC du 31 juillet 2014 et 2014/872/PESC du 4 décembre 2014, n'impliquent toutefois pas de rétroactivité des sanctions.

<sup>34</sup> LAGNEAU, Laurent. Le président Hollande décide de « surseoir » à la livraison du premier BPC Mistral à la Russie « jusqu'à nouvel ordre ». *Opex 360*, 25 novembre 2014. Consulté le 16/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27Eh>

<sup>35</sup> Mistral, la stratégie de Moscou s'affine. *Intelligence Online*, n° 720, 1<sup>er</sup> octobre 2014, p. 3.

<sup>36</sup> Le Drian : la France pourrait « ne jamais livrer » les Mistral à la Russie. *BFM TV*, 5 décembre 2014. Consulté le 14/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27Eo>

<sup>37</sup> Début des essais à la mer du BPC Sébastopol sans marins russes. *La Lettre d'Actualité Navale*, n° 11, 16 mars 2015, p. 51.

<sup>38</sup> Début des négociations formelles pour annuler la vente des BPC Vladivostok. *Lettre d'Actualité Navale*, n° 22, du 1<sup>er</sup> juin 2015, p. 8.

## 2. TENSIONS REGIONALES

**Oppositions au sein de l'OTAN.** Le 16 décembre 2009, alors que les négociations pour la vente des « Mistral » viennent à peine de débiter, la numéro deux du *Committee on Foreign Affairs*, Ileana Ros-Lehtinen, propose au Congrès états-unien une résolution<sup>39</sup> doublée d'une lettre à l'ambassadeur de France à Washington<sup>40</sup> indiquant que la transaction représente une menace pour la sécurité régionale. Toutefois, l'opposition la plus vive à la vente des BPC ne vient pas d'Amérique, mais d'Europe. En marge de la réunion des ministres de la Défense de l'Union européenne de février 2010, les représentants des Pays baltes fustigent l'attitude de la France<sup>41</sup>. La ministre lituanienne appelant même l'UE et l'OTAN à établir des règles plus fermes concernant les exportations de matériels militaires et une meilleure consultation entre les Etats membres avant la signature de tels accords<sup>42</sup>. La Pologne adopte une attitude moins frontale en rappelant à la France l'intérêt économique de son propre marché d'armement<sup>43</sup> et en interpellant le Conseil de l'UE sur la conformité de la vente des « Mistral » avec le code de conduite adopté par les pays membres de l'UE<sup>44</sup>. La réponse des institutions européennes est sans équivoque : « *En France comme dans tous les Etats membres de l'UE, les décisions d'accorder des autorisations d'exportation d'armements relèvent de la compétence nationale* »<sup>45</sup>. Cette position est partagée par le Secrétaire général de l'OTAN<sup>46</sup>. Si rien ne s'oppose à la décision de Paris de vendre les BPC, la transaction n'est pas sans conséquence sur la perception qu'ont les Pays baltes et la Pologne de la position française au sein de l'OTAN. Pour Piotr Zochowski du Center for Eastern Studies<sup>47</sup>, Moscou utilise ses commandes d'armements dans le but de tester le degré de solidarité des membres de l'Alliance atlantique et pour isoler les pays d'Europe de l'Est. Paris réveillerait ainsi la crainte que le rapprochement entre pays d'Europe de l'Ouest et Russie se fasse au détriment de ceux de l'Est.

### Les BPC, une menace pour la sécurité régionale ?

« *Un navire comme celui-ci [le BPC] aurait permis à la*

*flotte de la mer Noire d'accomplir sa mission [lors de la guerre contre la Géorgie] en 40 minutes et non pas en 26 heures* » déclarait en 2009 l'amiral Vissotski<sup>48</sup>. Les navires amphibies russes ne permettent pas de déployer des hélicoptères d'attaque et de transport<sup>49</sup>, tandis que les BPC de classe Mistral peuvent accueillir jusqu'à 16 hélicoptères d'au moins 10 tonnes<sup>50</sup>. Or, cette lacune capacitaire a gêné le déploiement des forces russes dans le port d'Otchamtchira<sup>51</sup> en Abkhazie lors des opérations de 2008. Pour Vladimir Socor de la *Jamestown Foundation*<sup>52</sup>, c'est principalement afin de combler son déficit dans le domaine de l'assaut amphibie héliporté que la marine russe a choisi le BPC français. Or, si le « Mistral » est avant tout considéré comme une plateforme de projection de puissance, ce sont bien les Etats côtiers ne disposant pas d'une puissance aérienne significative comme la Géorgie et les Etats baltes qui sont particulièrement menacés par cette acquisition. Pour Patrick T. Baker de l'*US Navy*<sup>53</sup>, cette capacité de projection de puissance ne saurait être la principale raison motivant le choix russe. La Russie dispose de bases aériennes suffisamment proches de ces théâtres d'opérations pour se passer d'une plateforme aérienne mobile, tandis que les navires amphibies russes actuels offrent une capacité de transport de troupes suffisantes. De plus, Moscou a toujours affirmé destiner ses « Mistral » à la flotte d'Extrême-Orient, ce que les travaux d'aménagement de la base d'Ulysse Bay semblent confirmer<sup>54</sup>. Toujours selon Patrick T. Baker, la puissance militaire des BPC dans le contexte asiatique est alors relative. Les navires révèlent par contre toute leur utilité dans des missions d'évacuation humanitaire<sup>55</sup> ou de croisières au long-cours relevant de la diplomatie navale, autres lacunes des forces navales russes.

## 3. RISQUES FINANCIERS

**Modernisation de la flotte russe.** Peu modernisés depuis la période soviétique, les chantiers navals russes peinent à répondre aux objectifs du programme

<sup>39</sup> Le Congrès US se mobilise contre DCNS. *Intelligence Online*, n° 608, 23 décembre 2009, p. 6.

<sup>40</sup> ROGIN, Josh. GOP senators send letter expressing concern over French arms sale to Russia. *Foreign Policy*, 21 décembre 2009. Consulté le 14/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27Gh>

<sup>41</sup> Coup de mistral en Baltique. *Dedefensa*, 11 février 2010. Consulté le 10/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27Ez>

<sup>42</sup> GROS-VERHEYDE, Nicolas. Le Russe achète, les Baltes râlent, la France philosophe. *Bruxelles 2*, 3 février 2010. Consulté le 18/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27EL>

<sup>43</sup> Varsovie : l'art de la menace. *TTU*, n° 947, 1<sup>er</sup> octobre 2014, p. 2.

<sup>44</sup> Question écrite posée par Michał Tomasz Kamiński (ECR) au Conseil. Objet : Position du Conseil concernant la vente à la Russie de navires Mistral. *Europarl*, 16 avril 2010. Consulté le 10/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27Ff>

<sup>45</sup> Question écrite posée par Michał Tomasz Kamiński (ECR) au Conseil. Réponse. *Europarl*, 14 juin 2010. Consulté le 10/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27Fv>

<sup>46</sup> RASMUSSEN, Ander Fogh. Secretary General's Monthly Press Conference. *NATO*, 24 janvier 2011. Consulté le 10/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27FE>

<sup>47</sup> ZOCHOWSKI, Piotr. Russia's interest in the Mistral : the political and military aspects. *Centre for Eastern Studies*, 11 octobre 2010. Consulté le 10/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27H5>

<sup>48</sup> BAKER, Patrick Thomas. *A study of the Russian Acquisition of the French Mistral Amphibious Assault Warships*. Monterey : Naval Postgraduate School, 2011. Cf. p. 33. Consulté le 29/05/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27Jx>

<sup>49</sup> Depuis le retrait du service des LPD Ivan Rogov, seul les LST Ivan Gren (1 en construction, 1 en commande) peuvent disposer d'hélicoptères (1 Ka-29). Cf. *IHS Jane's Fighting Ships 2014-2015*.

<sup>50</sup> SAUNDERS, Stephen (Dir.). *IHS Jane's Fighting Ships 2014-2015*. Coudsdon : Jane's, 2014. Cf. p. 266.

<sup>51</sup> PUKHOV, Ruslan. *The Tanks of August*. Moscou : Centre for Analysis of Strategies and Technologies, 2010. Cf. p. 66. Consulté le 29/05/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27JA>

<sup>52</sup> SOCOR, Vladimir. France's Sale of the Mistral to Russia : The Challenge to NATO's Transatlantic Partners. *Jamestown Foundation*, 30 juin 2011. Consulté le 12/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27J7>

<sup>53</sup> BAKER, Patrick Thomas, *op. cit.*, p. 37-40.

<sup>54</sup> Les infrastructures d'accueil en Extrême-Orient des LHD Vladivostok en construction. *La Lettre d'Actualité Navale*, n° 6, 10 février 2014, p. 12.

<sup>55</sup> Le BCP de type « Mistral » dispose d'un hôpital de campagne de 69 lits, dont les capacités peuvent être augmentées, et peut accueillir jusqu'à 900 personnes. Cf. *IHS Jane's Fighting Ships 2014-2015*, p. 266.

d'armement en cours<sup>56</sup>. Les BPC présentent plusieurs avantages pour améliorer cette situation. Tout d'abord, celui d'être construits de manière modulaire<sup>57</sup> à partir de normes civiles, ce qui permet de réduire à la fois les coûts et les délais. Or, aucun arsenal russe n'est actuellement capable de recourir à cette technique<sup>58</sup>. Les deux navires en option prévus par le contrat doivent être construits sous licence en Russie, permettant ainsi de pallier ce déficit. L'autre intérêt des BPC réside dans leur système de communication et de commandement avancé. Grâce en particulier au SENIT-9, les « Mistral » peuvent utiliser un des standards de liaison de données tactiques de l'OTAN appelé « Liaison 16 »<sup>59</sup>. Dérivée du *Naval Tactical Data System* (NTDS) de l'*US Navy*, cette liaison permet de mettre en œuvre le concept de guerre réseau-centré, où chaque sous-système (sonar, radar...) ou plateforme (navires, aéronefs...) peut partager les informations récoltées sur le champ de bataille par les capteurs. Toutefois, pour Dmitry Gorenburg<sup>60</sup>, spécialiste de la modernisation des forces russes, les BPC russifiés ne seraient pas en mesure d'opérer un tel système. Même s'ils disposent de l'ensemble des sous-systèmes (radar MRR-NG, conduite de tir Vampir-NG, système de communication SENIT-9 et SIC-21), cela n'est pas suffisant pour activer la Liaison 16, l'exportation des composants fondamentaux étant soumise à l'accord de l'ensemble des membres de l'OTAN. De plus, Moscou ne dispose pas des licences des matériels français et serait donc incapable d'étendre le système de liaison tactique à l'ensemble de ses navires, isolant de fait ses BPC du reste de la flotte. Enfin, le réseau de communication français n'est pleinement opérationnel qu'avec le soutien des satellites du programme SYRACUSE-3. Ainsi, selon Dmitry Gorenburg et Patrick T. Baker<sup>61</sup>, il est plus probable que les Russes souhaitent utiliser les technologies fournies par la France comme un tremplin en vue d'améliorer leur propre capacité de communication et de commandement, plutôt que comme un système « clef en main » capable d'égaliser les standards de l'OTAN.

**Risques financiers français.** En cas d'annulation du contrat, l'Etat, assureur de DCNS via la Coface, serait non seulement tenu de rembourser les sommes dues, mais s'exposerait également à verser des dédommagements dont le montant reste à définir<sup>62</sup>. Selon le site d'information russe *Sputnik*, Paris proposerait de rendre les 785 millions d'euros perçus, alors que Moscou exigerait le retour de l'intégralité du coût du programme, soit 1,2 milliard<sup>63</sup>.

<sup>56</sup> Point sur la Marine russe : 25 ans après la dissolution de l'URSS, vers un renouveau ? *Lettre d'Actualité Navale*, n° 17-18, 4 mai 2015, p. 37.

<sup>57</sup> Organisation de la construction consistant à assembler des éléments préfabriqués selon un gabarit de coordination standard, le module.

<sup>58</sup> BAKER, Patrick Thomas, *op. cit.*, p. 24-29.

<sup>59</sup> Liaison 16 : La France dans la cour des grands. *TTU*, n° 803, 25 mai 2011, p. 1 et Interopérabilité Marine nationale/US Navy. *TTU*, n° 832, 1<sup>er</sup> février 2012, p. 1.

<sup>60</sup> GORENBURG, Dmitry. The Mistral's C2 systems. *Russian Military Reform*, 21 février 2011. Consulté le 12/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27W2>

<sup>61</sup> BAKER, Patrick Thomas, *op. cit.*, p. 55-56.

<sup>62</sup> Ecomouv, Mistral, le crédit de l'Etat affaibli. *La Lettre A*, n° 1668, 22 janvier 2015, p. 7.

<sup>63</sup> Mistral pour la Russie : la saga pas encore finie ? *Sputnik News*, 27 mai 2015. Consulté le 25/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/28lv>

comme préalable à toute négociation. Dans cette affaire, l'Etat n'est pas le seul à encourir des risques financiers importants. Le contrat « Mistral » est en quelque sorte le navire amiral des exportations françaises sur le prometteur marché de modernisation des forces russes. Thalès et Safran fournissent les centrales inertielles et l'avionique digitale des Sukhoï-30 destinés à l'export<sup>64</sup>, tandis que Sagem a été sollicité pour participer au programme *Ratnik*, équivalent russe du FELIN français<sup>65</sup>. Si les relations entre Paris et Moscou venaient à s'envenimer à propos des « Mistral », les entreprises françaises risqueraient d'en subir les conséquences.

**Que faire des BPC russes ?** La livraison des navires de guerre étant de moins en moins probable, reste à savoir qu'en faire. Tout d'abord, quelle que soit la solution envisagée, elle nécessitera contractuellement l'accord de Moscou ; or le Kremlin est dans une position de force et ne compte pas céder facilement. La première hypothèse en cas d'accord est la livraison à une marine tierce. Pour Bernard Prézelin<sup>66</sup>, l'auteur de *Flottes de combat*, seules les marines du Canada, du Brésil, de l'Afrique du Sud et de l'Inde pourraient être intéressées. La Russie ayant un droit de regard sur la destination éventuelle des BPC, elle privilégierait certainement une marine non membre de l'Alliance atlantique. La revente à l'Union européenne<sup>67</sup> ou à l'OTAN<sup>68</sup> a aussi été évoquée, mais ces deux institutions ne disposent d'aucun budget propre, ni même de volonté politique pour acheter de tels navires. Enfin, la Marine nationale dispose déjà de trois BPC. La Royale ne semble pas intéressée, d'autant que la « dérussification » des bâtiments nécessiterait un reconditionnement et un nouvel armement qui pèseraient budgétairement sur des programmes prioritaires<sup>69</sup>. Seul l'auteur du blog *Le fauteuil de Colbert*<sup>70</sup> se prend à rêver d'une nouvelle *Jeanne d'Arc*, pour soutenir la diplomatie française, et d'une nouvelle *Boussole*, comme laboratoire flottant permettant de rayonner sur l'archipel France.

<sup>64</sup> Crimée : le front... commercial. *Intelligence Online*, n° 709, 2 avril 2014, p. 5.

<sup>65</sup> GORENBURG, Dmitry. Russia-NATO military cooperation. Part 2 : Defense industrial cooperation with France. *Russian Military Reform*, 6 novembre 2011. Consulté le 12/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/27WM>

<sup>66</sup> Mistral. Que faire désormais des deux bâtiments ? *Ouest France*, 17 mai 2015. Consulté le 23/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/28m0>

<sup>67</sup> GROS-VERHEYDE, Nicolas. Vendre le « Mistral » russe à l'Union européenne. Heu... Ca coûte combien ? *Bruxelles 2*, 25 novembre 2014. Consulté le 25/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/28m7>

<sup>68</sup> Des congressistes américains invitent l'OTAN à racheter les BPC Mistral construits pour les Russes. *45<sup>e</sup> Nord*, 26 novembre 2014. Consulté le 25/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/28ma>

<sup>69</sup> BPC russes : La France au pied du mur. *Mer et Marine*, 18 mai 2015. Consulté le 20/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/28lk>

<sup>70</sup> Intégration des BPC russes dans la Marine : quelle(s) utilisation(s) ? *Le fauteuil de Colbert*, 28 mai 2015. Consulté le 23/06/2015. Disponible sur : <http://urlz.fr/28IT>